

Guide de recouvrement des créances

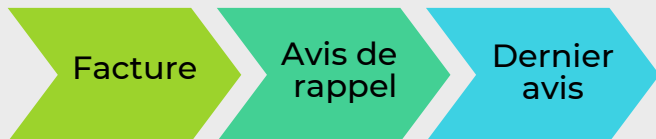
Le saviez-vous ?

En assurant le suivi régulier de ses créances, le Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD) minimise son risque de perte financière, favorisant ainsi une disponibilité accrue des ressources essentielles à la réussite de tous ses élèves!

Principes du recouvrement au CSSD

- Assurer une gestion saine et transparente des fonds publics
- Être uniforme et équitable
- Respecter la confidentialité
- Préciser l'imputabilité des citoyens et des entreprises

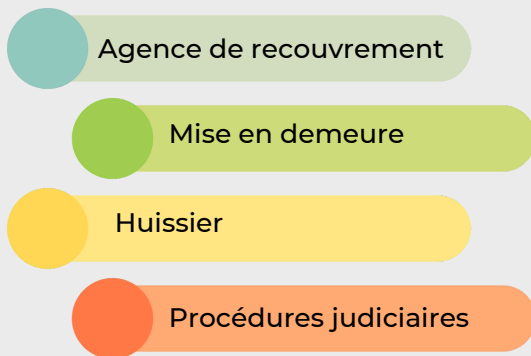
Étapes du recouvrement



Pour les comptes impayés au service de garde



Si le compte est toujours impayé, d'autres mesures peuvent être prises



Champs d'application

Taxe scolaire	Contributions financières à recevoir des parents	Toute autre somme à recevoir
<ul style="list-style-type: none">• Taxe scolaire à recevoir des contribuables	<ul style="list-style-type: none">• Service de garde• Surveillance du midi• Effets scolaires• Autres frais chargés aux parents	<ul style="list-style-type: none">• Droits de scolarité• Locations de locaux• Autres sommes à recevoir

ENTENTE DE PAIEMENT

Afin de tenir compte des situations difficiles, il est toujours possible de demander une entente de paiement. Celle-ci doit être raisonnable pour être acceptée et doit être respectée afin d'éviter que les mesures de recouvrement reprennent.

Pour de plus amples renseignements, consulter la politique 56-20-01 «Recouvrement des créances» disponible au www.cssd.gouv.qc.ca.